

Lettre d'information n° 60 pour les assurés

Glattbrugg, novembre 2022

Chers destinataires,

En cette fin d'année 2022, nous avons le plaisir de vous informer de la situation de notre caisse de pension.

Mutations au sein du Conseil de fondation

Les représentants des salariés de Genève (Ralf Mueller, parti à la retraite en milieu d'année) et de Bâle (Christian Goepfert, parti fin septembre) ont pu être remplacés par Charlotte Bruttomesso de Genève et Françoise Wehrle-Chkhartishvili de Bâle.



Merci à Ralf et Christian pour leur active collaboration au sein du conseil de fondation et bienvenue à Charlotte et Françoise.

Évolution des placements PVS en 2022

En 2022, la tendance est quasiment la même pour tous les rendements de placements: à la baisse. Jusqu'à présent, la politique de placement conservatrice de PVS depuis la crise du COVID s'est avérée payante: plus de 42% en immeubles suisses, seulement 29% en actions et 18% en obligations (situation au 31.10.22).

Le rendement (fin octobre) était de moins 6,84%. Ce déficit est relativement faible, d'autres caisses de pension affichant des pertes bien plus importantes.

Le taux de couverture est passé de 120,1% en début d'année à 111,4% fin octobre. Cela signifie qu'un peu moins de la moitié des réserves de fluctuation de valeur a été utilisée. Mais il se trouve aussi que la PVS présentait exactement le même taux de couverture fin 2018 (avec une base actuarielle moins bonne).

Malgré ces indicateurs négatifs, PVS reste donc stable sur les marchés des capitaux. Le conseil de fondation suit attentivement l'évolution de l'économie mondiale (hausse des taux d'intérêt, inflation) et se tient prêt à prendre les mesures adéquates si nécessaires.

Intérêt 2022

Lors de sa réunion de novembre 2022, le conseil de fondation a confirmé, au vu du résultat négatif des placements, que les capitaux de prévoyance seraient rémunérés au minimum légal de 1% pour l'année en cours. L'ensemble du capital de prévoyance est rémunéré à ce taux, même si la loi ne prévoit le taux d'intérêt minimal que pour le capital LPP, et non pour le surobligatoire.

Adaptations des rentes

Le versement aux retraités d'une compensation de l'inflation ne sera pas possible en 2023, en raison notamment de l'évolution négative des placements de la PVS.

Rachats dans la caisse de pension

Les rachats personnels pour l'année 2022 sont possibles jusqu'au **15 décembre 2022**.

Plans de prévoyance 2023 - nouvelles valeurs de référence

Toutes les valeurs de référence reposent sur la rente AVS annuelle simple maximale. Elle sera revalorisée en 2023. Les nouvelles valeurs de référence suivantes seront donc applicables en 2023:

Seuil d'entrée pour l'assurance de base	75% de la rente AVS simple max. = CHF 22'050
Déduction de coordination maximale	10% du salaire déterminant, max. 50% de la rente AVS maximale simple = max. CHF 14'700
Seuil d'entrée pour l'assurance complémentaire	375% de la rente AVS simple max. = CHF 110'250

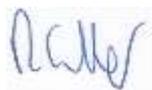
Modifications du règlement de prévoyance

Le conseil de fondation a également adopté plusieurs modifications du règlement de prévoyance et une adaptation formelle du plan de prévoyance Salaire horaire. La plupart du temps, ces modifications visent à améliorer la compréhension des règles et ont été initiées par l'administration ou le service de gestion des salaires.

La décision du conseil de fondation selon laquelle, à partir du 1^{er} janvier 2023, des primes uniques volontaires pourront être versées dans la PPS aux survivants en cas de décès avant la retraite ne fait pas partie de cette catégorie. Cela devrait rendre la possibilité de rachat volontaire plus attractive. Une déclaration de partenariat de vie doit être déposée avant le versement d'une prestation de vieillesse.

En cette fin d'année, nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, de joyeuses fêtes et une bonne nouvelle année.

Sincères salutations



Roland Etter
Président du Conseil de fondation



Patrick Achermann
Gérant

Et savais-tu que la PPS accordait aussi des hypothèques? N'hésite pas à nous contacter au 043 210 18 38 pour connaître les taux d'intérêt actuels des hypothèques à taux fixe (2-15 ans).

Toutes les informations sur la Prévoyance professionnelle Swissport sont disponibles sur www.pv-swissport.ch